

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°054 :

RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-002/PRES DU 14 JUIN 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON IDA N°D921-BF, DE CREDIT IDA N° 6995-BF ET DE DON GAFSP N° TFB07227 CONCLUS LE 21 DECEMBRE 2021 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **Aboubacar KABRE**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 31 juillet, de 10 heures 15 minutes à 10 heures 25 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie dans sa salle de réunion, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner et d'adopter son rapport sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance N°2022-002/PRES du 14 juin 2022 portant autorisation de ratification des Accords de Don IDA N°D921-BF, de Crédit IDA N° 6995-BF et de Don GAFSP N° TFB07227 conclus le 21 décembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de Développement (IDA) pour le financement du Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA).

Auparavant, le député Aboubacar KABRE désigné rapporteur par la CDD, a pris part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont tenus le lundi 24 juillet et le mardi 1^{er} août 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour des travaux de la CDD a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement,
- débat général.

I.1. Présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Boubacar SAVADOGO et le Commandant Ismaël SOMBIE, respectivement Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi et Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice, des Droits humains chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaire du programme,
- description technique du financement,
- Coût du projet et caractéristique du financement.

Le développement de ces points se trouve dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

À l'issue de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté entre autres sur :

- le temps mis entre la signature de l'Accord et la prise de l'Ordonnance ;
- la rationalisation des projets en fusionnant les projets qui ont le même objet ;
- les critères de choix des zones d'intervention du projet ;
- la pertinence de la commission d'engagement dans les Accords de don ;
- la nécessité de prévoir seulement une allocation minimale à la composante « réponse aux urgences de continuité » ;

- les raisons de la non prise en compte de la nutrition dans la réalisation du présent projet ;
- le mécanisme de ciblage des bénéficiaires directs ;
- l'intérêt de créer davantage de plateformes, outre la pléthore de plateformes non fonctionnelles ;
- la nécessité de réviser à la hausse le montant de l'enveloppe dans les prochaines négociations.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La Commission du développement durable estime que le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) peut permettre d'accroître la production agricole dans les zones de couverture du Projet et de renforcer le stock national de sécurité alimentaire et d'intervention d'urgence alimentaire.

La CDD se réjouit de constater que le projet prend en compte une des recommandations issues de sa mission d'information sur l'utilisation des engrais et des pesticides au Burkina Faso, notamment la mise en œuvre de solutions numériques innovantes et adaptées au secteur agricole.

Par conséquent la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le rapporteur

Le Vice-président

Aboubacar KABRE

Kanibè TUINA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
5.	BONZI Nonyeza	FVR
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
3.	ZONGO Sayouba	PRCE
4.	KABRE Kalifa	FVR
5.	KABRE Aboubacar	PRCE
6.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire (absent excusé)
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/WEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire